voir, si elle réussit, un avenir bien nuageux et bien pénible, non seulement pour nous, Canadiens - Français, mais peut être aussi pour toute l'Amérique Britannique, comment je pouvais laisser de côté mes convictions, mes craintes, le devoir que je me sens appelé à remplir ici, pour obeir et céder à cette influence des partis politiques. J'ai cru qu'il m'était permis de penser par moimême sur une question aussi importante, et je suis persuadé que, s'il en est dans cette enceinte qui se croient autorisés à traiter d'insensés ceux qui ne pensent pas toujours comme eux, ceux-là ne forment pas la majorité des membres de cette chambre. Pour ma part, M. le Prisident, je respecte l'opinion de qui que ce soit; je donne la libertó à tous ceux qui le désirent de penser différemment d'avec moi, sans pour cela que je les accuse de mauvaise foi ou de préjugés. Je les crois au contraire agissant d'après leur conviction et de la meilleure foi possible; je désire être jugé de même, et voir ceux d'avec lesquels je diffère aujourd'hui sur les résolutions qui sont entre vos mains, M. le Président, croire au moins que j'agis en cette circonstance, moi aussi, avec conviction et de bonne foi; que moi aussi j'aime mon pays et ma nationalité,—que moi aussi j'ai à cœur de conserver cette nationalité et ces institutions qui nous ont été transmises par nos pères au prix de tant de luttes et de sacrifices. (Ecoutez! écoutez!) En me levant à cette phase avancée de la discussion, je ne me propose pas de combattre ou discuter tous les arguments apportés en faveur de la confédération. Cependant, je dois dire que je n'ai pas été convaincu, par les messieurs qui m'ont précédé, que la constitution que l'on nous propose portera en elle-même des garanties suffisantes pour la protection de nos droits. Je crois donc que le vote que je vais donner contre la confédération sera celui que donnerait la grande majorité de mes électeurs et la grande majorité du Bas-Canada, et mon opinion est tellement formée sur ce point que je me mépriserais moi-même si, pour ne pas me séparer de mon parti, je votais pour la confédération lorsque mes convictions sont aussi fortes et aussi sincères. (Ecouter ! écouter !) L'on croyait, jusqu'à il y a deux ou trois jours, que la plus ample discussion de la question serait permise; mais la question préalable ayant été posée, les choses se trouvent avoir changé de face. Le Bas-Canada et la chambre pensaient

que l'on nous donnerait le temps, avant de nous faire voter sur la question principale, d'obtenir l'expression de l'opinion du peuple, - et je suis persuadé que si, après une discussion pleine et entière de la mesure en chambre, le peuple était appelé à donner son opinion, il se prononcerait plus énergiquement contre la confédération qu'il ne l'a jamais fait sur aucune question. (Recoutez!) Mais malheureusement, avec la question préalable, il nous faudra voter sur les résolutions telles qu'elles sont, sans même pouvoir offrir les amendements qui pourraient les rendre moins inacceptables au pays. J'en viens maintenant à la question de l'appel au peuple. Eh bien! je prétends qu'en votant pour changer la constitution sans consulter le peuple sur ce changement, les membres de cette chambre outrepassent leurs droits, et que, lors même que le peuple serait en faveur de la confédération, ils ne devraient pas la voter, comme ils le font aujourd'hui, sans y être spécialement autorisés. Ecoutes! écoutes!) L'hon. député de South Lanark (M. Morris) nous a dit que ce n'était pas une question nouvelle, qu'elle était discutée depuis longtemps, que le peuple la connaissait, et que les membres de cette chambre pouvaient la voter sans en appeler à leurs électeurs. Je sais qu'il a été publié plusieurs écrits sur la confédération des provinces; mais a-t-on jamais discuté la question devant le peuple dans les élections? Je suis convaincu et très certain qu'il n'a jamais été question de cette mesure durant les élections, ni d'aucune confédération quelconque. On ne l'a jamsis soumise au peuple, et il ne s'est jamais exprimé sur la question. (Ecoutez!) Il me semble que l'amendement qui doit être proposé par l'hon. député de Peel (M. J. II. Ca-MERON), après que les résolutions actuelles auront été votées par la chambre, se trouvera dans une singulière position. (Ecoutez! écouter!) J'ai compris des explications données par l'hon. procureur-général du Haut-Canada (M. J. A. MACDONALD), à propos de la résolution de l'hon. député de Peel, que les résolutions qui sont soumises à la chambre seraient passées d'abord, et qu'eusuite, lorsque la chambre se formerait en comité, l'hon. député de Peel présenterait son amendement, c'est-à-dire, que nous allens voter l'adresse à Sa Majesté ce soir, que le gouvernement pourra l'expédier en Angleterre des demain s'il le veut, et que lundi après-midi l'hon. député de Peel viendra